

Amendement de la proposition Annexe 3 - sponsoring exceptionnel des clubs -

Proposition de modification en page 2.

RAPPEL

En raison de la situation sanitaire au cours de la saison passée, l'activité de notre Fédération et des clubs la composant a été particulièrement réduite, ainsi que le budget utilisé pour son bon fonctionnement. Aussi, la FFMJ souhaite compenser cette baisse d'activité de la saison passée tout en encourageant la reprise d'activité des clubs et de leurs événements.

PROPOSITION SOUMISE AU VOTE

Pour ce faire, nous vous proposons un sponsoring exceptionnel pour les événements organisés par les clubs au cours de la saison selon les modalités suivantes :

- 1- Le montant alloué au sponsoring doit contribuer à l'organisation d'activités ou d'événements en lien avec le Mahjong par le club sponsorisé.
- 2- Le choix et la date de l'événement est à la discrétion du club
- 3 - Le montant maximal du sponsoring auquel chaque club peut prétendre pour l'ensemble de la saison correspond à un montant de 5€ par adhérent du club (nombre d'adhérent à jour de leur cotisation à la date de l'événement).
- 4- Le montant du sponsoring est versé sur justificatifs.

Résultat du vote

Se sont exprimés POUR : 69 voix

Se sont exprimés CONTRE : 5 voix

Se sont ABSTENUS : 238 voix

La majorité simple de voix étant acquise l'annexe 3 est validé.

Bien que l'esprit de la proposition ait été appréciée par l'ensemble des présents, un certain nombre de craintes ont été formulées par rapport à son application, notamment :

- La possibilité pour les clubs ayant peu d'adhérents de pouvoir bénéficier de cette proposition,
- L'évolution des conditions sanitaires depuis la formulation de cette proposition, qui laisse une part de doute importante par rapport à la possibilité d'organiser des événements en présence pendant la saison à venir.

Proposition de modification en page 2.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ANNEXE :

Devant un tel taux d'abstention et ces remarques pertinentes, je propose d'ouvrir un espace de discussion afin de modifier cette annexe selon le résultat de notre échange. Nous avons un mois pour formaliser une synthèse des différentes propositions, avant l'émission de la convocation . Elle sera sanctifiée par un nouveau vote durant notre AGE.

En l'absence de forum, nous avons actuellement deux moyens pour discuter à l'écrit :

- . un simple retour de mail sur la liste des présidents
- . le canal « discussion-président » sur notre nouveau discord : <https://discord.gg/CcNwdYHu>

Veillez conserver ce lien pour un usage strictement personnel, pour l'instant. Notre discord sera disponible à tous, après l'AGE.

J'ouvre la marche dès maintenant en proposant une modification des points 2 et 3 ; et un 5^e point.

2- « Le choix et la date de l'événement est à la discrétion du club »

Proposition : Le choix et la date de l'événement doit s'articuler en bonne entente avec l'ensemble des événements fédératifs en cours, **afin de permettre au plus grand nombre d'en profiter**. Les nécessités du club organisateur prévaudront en cas de conflit.

3 - « Le montant maximal du sponsoring auquel chaque club peut prétendre pour l'ensemble de la saison correspond à un montant de 5€ par adhérent du club (nombre d'adhérent à jour de leur cotisation à la date de l'événement). »

Proposition : Le montant maximal du sponsoring auquel chaque club peut prétendre pour l'organisation d'un événement soutenu par la FFMJ correspond à un montant de **X€ par participant**. (Chaque participant soutenu doit être à jour de sa cotisation à la date de l'événement.)

Proposition : 5- Le montant accordé par participant reste à la discrétion du comité directeur qui délibérera en fonction de la nature du projet et de la trésorerie restante.

2700 euros sont déjà alloués, et validés sur le budget prévisionnel, à cette annexe trois.

Veillez consulter l'annexe quatre pour les dix mille autres !